



# PREMIERS SECOURS CITOYEN

## FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT !

SAISON 2024-2025

### QUOI ?

Le DVOF organise une [formation de Premiers Secours Citoyen \(PSC\)](#) avec la participation d'un formateur agréé.

### POURQUOI ?

#### **Objectif**

Faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance bénévolement à une personne en situation de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs, conformément aux dispositions de l'article L.721-1 du code de sécurité intérieur.

### POUR QUI ?

**À l'attention de tous les licencié(e)s**, joueuses, joueurs, dirigeant(e)s, arbitres et éducateurs des clubs souhaitant acquérir les gestes de premiers secours.

Chaque apprenant devient « *Citoyen de sécurité civile* » à part entière, en obtenant les compétences décrites de l'unité d'enseignement « *Premiers Secours Citoyen* ».

Pour 10 personnes (dès 15 ans) maximum par session.

Il est nécessaire que le Club support de cette session assure au minimum la participation de 8 candidats.

### QUAND ?

**Il suffit d'une journée** pour se former, et obtenir un certificat de compétences.

Il peut s'agir d'un samedi, ou d'une journée en semaine. Profitez des vacances pour vous former ou former vos licenciés !

Ces formations sont d'une durée totale de 7 heures. (Non compris pauses et déjeuner)

### CONDITIONS MATÉRIELLES

- Salle, tables et chaises
- Mur clair pour projection
- Tableau papier ou tableau effaçable
- Sol propre et suffisamment spacieux pour les exercices pratiques

### COÛT

La formation et les certificats de compétences sont pris en charge par le DVOF.

**Seul le coût des déjeuners reste à la charge du Club.**

### ATTENTION

La formation est prévue pour 10 candidats. Le club doit tout mettre en œuvre pour compléter la session, le DVOF qui prend en charge le coût de la formation et des attestations, se réserve le droit de prélever 30 € par personne manquante (tolérance jusqu'à 8 personnes).



**Note aux clubs : poser votre candidature  
pour organiser la session à la date de votre choix**

**Les candidatures doivent être adressées au District en complétant le document ci-après**

**DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL**

---

Je soussigné (NOM, Prénom) : .....

Club : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Demande à ce que mon Club organise une session de formation PSC**

**Lieu de la formation**

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Date souhaitée par le Club**

.....

**Le DVOF vous confirmera votre inscription directement par mail ou téléphone**

**DATE**

**CACHET DU CLUB**

**SIGNATURE  
DU PRÉSIDENT**

**Rappel Impératif : Le Club doit assurer la présence d'au moins 8 de ses licenciés (max. 10)**

**Coupon à nous retourner**

Par Mail : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Par Courrier : DVOF – 6 Avenue du Bosquet 95560 BAILLET EN FRANCE